



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais pharmaceutiques

Question écrite n° 46333

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'importance d'un contrôle régulier du taux de glycémie des personnes diabétiques. Sachant qu'il s'agit d'un excellent moyen de prévention des risques de complications, telles que l'hémodialyse, voire l'hospitalisation, ne serait-il pas possible que les lecteurs de glycémie soient, dorénavant, remboursés par la sécurité sociale aux diabétiques non insulino-dépendants (DNID), comme cela est le cas pour les diabétiques insulino-dépendants (DID) ? Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la question précitée.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46333

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6557